



Téléalarme/Coiffure/Pédicure/Port de Repas à Domicile

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation :

Jugement de tutelle ou de curatelle

Notification d'attribution et justificatif du versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés

Notification d'attribution et justificatif de versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

Notification d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap volet 'aides humaines'

Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension d'invalidité (2ème ou 3ème catégorie)

Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension de veuf(ve) invalide

Notification d'attribution et justificatif de versement d'une rente d'accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%

Titre de pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils ou militaires

Titre d'attribution et justificatif de versement d'une rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Si vous n'êtes pas titulaire d'un des titres cités ci-dessus fournir une attestation médicale de moins de trois mois justifiant d'un état de santé fragilisé

Pension d'invalidité de 3ème catégorie du régime général de la sécurité sociale

Titre de pension majorée pour tierce personne ou carte d'invalidité portant la mention 'tierce personne' ou 'besoin d'accompagnement'

Pour la pédicure à domicile si votre état de santé nécessite un soin mensuel fournir une attestation médicale le précisant.

Vos ressources :

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie maritale